

CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

▶ *Note d'analyses sociologiques, N°26, août 2022*

www.carpadd.com

▶ **L'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la démocratie néolibérale, une logique d'aliénation ?**

Essai de plus de deux décennies d'esclavagisme démocratique

● **FRIDOLIN MARTIAL FOKOU**

Université de Dschang, URPOSSOC

Email : fm.fokou@gmail.com / fm.fokou@yahoo.com

Pour citer ce texte :

FOKOU, Fridolin Martial, « L'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la démocratie néolibérale, une logique d'aliénation ? Essai de plus de deux décennies d'esclavagisme démocratique », *Note d'analyse sociologiques*, N° 26, Août 2022, CARPADD, Montréal.

Le CARPADD est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | contact@carpadd.com



Centre Africain de Recherche pour la
Paix et le Développement Durable

Résumé :

La relation entre l'Afrique noire et l'Occident est une relation millénaire car le destin de ces deux espaces géographiques fut tissé par-delà l'époque coloniale. Cette relation pluri-centenaire ou plurimillénaire fut jonchée à la fois de turpitudes et de turbulences si bien que ni le temps ni la dynamique spatiale n'ont eu raison d'elle. Présenté comme "modèle de civilisation par excellence", l'Occident en est arrivé à se proclamer comme porteuse des bienfaits dont l'Afrique- à tort ou à raison- s'estime être "l'heureuse bénéficiaire". Ainsi, la dépendance de l'Afrique subsaharienne francophone vis-à-vis de l'Occident n'en est que plus palpable et plus criarde aujourd'hui. Tout réveil occidental a ainsi des effets sur l'Afrique noire. Et le symbole de la "démocratie occidentale" aujourd'hui dans l'actualité africaine n'en est qu'une preuve parmi tant. Tous les réflexes de la classe politique africaine visent à contenter l'Occident et à s'affirmer comme "les meilleurs élèves". Ceci traduit une dépendance statutaire de l'Afrique vis-à-vis de cette partie du monde. La logique du maître et de l'esclave chère aux théoriciens de la domination occidentale trouve ici un écho favorable. L'arrimage de l'Afrique noire francophone, des institutions africaines et des acteurs politiques africains aux valeurs occidentales de démocratie traduisent une manifestation du code noir de 1685 dont l'époque semblait pourtant très éloignée de nous. Les proclamations africaines à l'idée de démocratie occidentale sont tellement fortes qu'elles symbolisent une situation "d'aliénation politique" et donc une forme de dépendance, en l'occurrence "la dépendance à la démocratie". L'objectif de cet article est donc de faire le procès de cette arlésienne en cours sur la scène politique d'Afrique noire francophone aujourd'hui.

Mots-clés : Afrique noire- occident- démocratie- dépendance- aliénation-extraversion

Abstract:

The relation between sub-Saharan Africa and the West is a secular relation since the destiny these two geographic spaces were tied by the colonial era. This multi-century relation (it depends) was affected by turpitudes, as well as turbulences, so that neither the time nor the spatial dynamic could not get the better of it. Known as the "best model of civilization", the West has stood itself as the holder of the needs of Africa. Therefore, the dependence of Africa vis-à-vis- of the West is more evident and more flagrant today. Any innovation in the West has impacts on Africa. The symbol of the "western democracy" in the African news today is just a proof among others. Every reflex of the African political class aims at satisfying the West and to be seen as its "best students". This shows a statutory dependence of Africa vis-à-vis of that part of the world. The logic of the master and the slave dear to the theorists of the colonial domination find a favorable echo here. The trimming of Africa, of African institutions and of African political actors to the western values of democracy can be perceived as a manifestation of the "Slavery Code" of 1685 which, we thought, was past. African proclamations in favor of western democracy are so strong that they constitutes a situation of "political alienation" and therefore, a form of addiction, precisely, the "addiction to democracy". The purpose of this article is therefore to do a trial of this arlesian which is going on on the current African political scene.

Key words: Sub-Saharan Africa - West- democracy- dependence- alienation-extraversion

Introduction

Le principe de tout Etat de droit, fut-il démocratique ou non, est d'assurer la pérennité de la gestion étatique par les acteurs politiques. Ce faisant, le principe de la rotation à la tête des institutions étatiques est mis en évidence. Ainsi, tous les peuples du monde ont conçu un modèle étatique basé sur ces principes. « Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » pour reprendre le bel aphorisme d'Abraham Lincoln, l'irruption démocratique en Afrique subsaharienne s'est manifestée à la faveur de la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Ainsi, la fin de la confrontation Est-Ouest fait émerger le principe de la démocratie comme paradigme d'analyse et d'évaluation de la plupart des Etats du monde¹. Dans cette logique, « le printemps de l'Afrique » pour reprendre Albert Bourgi s'est manifesté à la faveur des conférences nationales souveraines (CNS) dont les succès furent mitigés. Soit ! Elles ont permis aux Etats africains de « sortir des dictatures » et ainsi d'accéder à la « civilité internationale »². Un peu plus de vingt ans après cet « évènement monstre », l'Afrique subsaharienne plot encore sous le coup des dictatures déguisées et maquillées en démocratie³. Dans le même temps, l'excroissance du phénomène de la mondialisation met de plus en plus en exergue les développements de la démocratie néolibérale. Il s'agit du modèle démocratique promu et défendu par les USA et l'Europe occidentale mettant l'accent sur l'organisation des élections, la transparence dans la gestion et la promotion de la bonne gouvernance. Toute chose qui trancherait avec la conception russe, chinoise voire africaine de la démocratie. C'est ce modèle qui se développe à l'échelle mondiale et qui peut être qualifié de « *world democracy* »⁴.

Dès lors, qu'est ce qui pourrait expliquer ce paradoxe fonctionnel fait à la fois d'avancée démocratique sur le plan international et de « recul démocratique » en Afrique subsaharienne francophone ? Cette question induit plusieurs autres à savoir comment et pourquoi expliquer ce regain d'autoritarisme dans le pré carré français ? Quel est le rôle de la France dans cette situation de mutisme politique dans cette région ? Ainsi, nous allons avoir recours à la perspective comparativiste afin de mieux rendre compte de cet état de chose. Tout de même, une approche inductive sera importante car elle permet de faire des constats de la dynamique de la gouvernance politique en Afrique noire francophone avant de les soumettre à l'épreuve des postulats théoriques qui régissent le fonctionnement démocratique. Cette approche nous permettra de comprendre pourquoi le fonctionnement de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone semble davantage entrer dans la catégorie de l'emprunt

¹ Ce paradigme a notamment été construit à travers les ouvrages de Francis Fukuyama sur *La fin de l'histoire et le dernier homme*, ou encore de Samuel Huntington sur *Le choc des civilisations* et plus particulièrement *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XXème siècle*.

² Terme utilisé par Luc Sindjoun et traduisant la norme de respectabilité retenue par la communauté internationale depuis la fin de la guerre froide. C'est dire que pour être un Etat qui compte et qui est respecté sur l'échiquier international, il faudrait satisfaire aux principes de la démocratie qui traduit une sorte de civilisation des mœurs et des Etats. Cf. Luc Sindjoun, « La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale », *Études internationales*, vol. 32, n° 1, 2001.

³ Sur cette question de la démocratie dites maquillée ou déguisée, il faut se référer Stephen Smith et Antoine Glaser, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann Lévy, 2005 et à Anne Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2006.

⁴ Cf. Larry Diamond et Marc Plattner (Dir), *Le rôle de l'armée en démocratie*, Paris, Nouveaux horizons, 1996, Trad. De Monique Berry, pp.5-9.

qu'à celui des *inputs* tels que définit par David Easton⁵. Autrement dit, qu'est ce qui pourrait, du point de vue analytique, expliquer le phénomène de la « dépendance démocratique en Afrique noire ».

De fait, le fonctionnement de la démocratie en Afrique s'apparente à une sorte d'aliénation et donc d'esclavage d'un ordre nouveau. L'idée d'esclavage suppose l'existence de deux catégories d'acteur : le maître et l'esclave. Dans ce cas d'espèce, le maître est représenté par l'occident et ses postulats démocratiques qui, par ses manifestations, ses principes, ses pressions, font apparaître la démocratie comme l'horizon finale de tout système politique, c'est le « dernier homme » décrit par Fukuyama : après lui c'est la fin du monde, la fin de l'histoire⁶. Rien n'est censé lui survivre. Mais le fonctionnement de cette relation dialectique passe par l'existence d'un pôle esclavagiste représenté par les pays d'Afrique subsaharienne et ses gouvernants⁷. Le propre de l'esclave c'est d'être un individu aliéné du point de vue de sa personnalité⁸. Il ne se pense pas par rapport à lui-même, par rapport à ses logiques propres, mais par rapport à l'autre, par rapport au maître, car l'image du maître lui est consubstantiellement accolée, l'empêchant ou le poussant à réfléchir par rapport à cette image. De plus, la dimension psychologique de l'état d'esclave fait que ce dernier est privé de liberté d'émulation sans en être conscient de cet état de chose. Or, le propre de l'esclavage est basé sur « l'économie de prédation »⁹. L'esclave apportant son soutien au maître dans l'accomplissement de son acte d'exploitation et de domination. C'est pourquoi dans la relation de fonctionnement démocratique entre l'Afrique subsaharienne et l'occident, l'idée d'esclavagisme y est conçue pour traduire cette congruence d'idée et de comportement. Cette note intervient dans le contexte global des tentatives de maintien au pouvoir de certains dirigeants d'Afrique noire francophone notamment (Burundi, Burkina Faso, Rwanda, Cameroun, Guinée Équatoriale...), mais aussi des regains de dévolution militaire des pouvoirs en Afrique noire Francophone notamment avec l'inutile coups d'Etat militaire qui a eu lieu au Mali alors même que le président sortant n'était pas candidat à sa succession. Toutes ces conflagrations plurielles et contradictoires ont prêté le flanc à cette analyse sur une évaluation de plus d'un quart de siècle d'évolution démocratique en Afrique noire francophone depuis le discours de La Baule. Il est d'autant plus précieux de mener une telle analyse que la réaction française à ces tentatives de maintien au pouvoir a été faite

⁵D. Easton, *L'analyse du système politique*, Paris, PNFNSP, 1996.

⁶ Cf. supra, p.3.

⁷ Certes, on peut percevoir dans cet argument une idée de totalité mettant ensemble les élites dirigeantes et le peuple. Si cela peut être perceptible, il faut rappeler que dans l'esprit de l'auteur, c'est la catégorie des élites dirigeantes qui est mis en filigrane.

⁸ Sur cette question, il faut dire que Frantz Fanon en a fait le crédo de sa réflexion historico-philosophique notamment à travers ses ouvrages *Peaux noires, masques blancs* où il décrit l'univers du noir en termes de domination constante et perpétuelle. Ce qui rejoint la pensée de la servitude et de l'esclavage car il oppose notamment le « nous » noir au « vous » blanc créant ainsi une confrontation entre le noir dominé et le blanc dominateur. Toute de même, il faut dire que dans l'évolution de sa pensée il aboutit à la « critique par les armes » comme condition de la sortie de cet état de dominé. Cf. sur la pensée de Frantz Fanon, Melchior Mbonimpa, *Idéologies de l'indépendance africaine*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 92-119.

⁹ Ceci rappelle fort à propos le phénomène du commerce des esclavages qui a jalonné les XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles africains. Il faut dire que ce terme d'économie de la prédation rentre dans un contexte colonial où l'Afrique était considérée comme le lieu d'extraction des ressources par les puissances coloniales. Ce qui n'est identiquement pareil dans la situation du fonctionnement de la démocratie en Afrique aujourd'hui. Pour comprendre cette notion dans son contexte, se référer à l'ouvrage collectif publié par l'UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique*, vol 4 et 5 sur l'Afrique sous la dépendance coloniale.

de tergiversation, de fermeté dans certains cas et de mollesse voire de souplesse dans d'autres, d'où le questionnement sur le bien-fondé de la relation de coopération politique entre la France et son pré carré francophone. Ainsi, la démocratie néolibérale en Afrique noire semble davantage être une pièce de théâtre. « Le procès de cette théâtralité »¹⁰ pour reprendre Mazadou Oumarou, est perceptible à travers l'analyse de la dimension procédurale de la démocratie en Afrique noire, ainsi que sa dimension psychologique articulée autour de l'observation des comportements des acteurs politiques africains. Mais avant cela, il est important de revenir sur les éléments ayant favorisés cette dépendance démocratique en Afrique subsaharienne.

La construction de la « dépendance démocratique » en Afrique subsaharienne francophone : montage civilisateur d'un « nouvel esclavage »

De façon quasi-chronologique, l'ouverture démocratique en Afrique subsaharienne est la conséquence d'un certain nombre de facteurs dont une analyse sérieuse permet d'y déceler des germes d'un nouvel esclavage. Celle-ci est perceptible par la façon dont les Etats africains se sont ouvert au libéralisme international¹¹. Au-delà de l'impact du mouvement de l'Est et de la chute du mur de Berlin symbolisant la fin de la guerre froide, l'on peut aussi percevoir en cela le triomphe de l'idéologie libérale sur celle communiste. Il était alors question pour les Etats-Unis et leurs partenaires d'étendre leur conception du monde. C'est dans cette logique que le ministre français de la coopération déclarait que « le vent de démocratisation qui souffle aujourd'hui à l'Est devra tôt ou tard souffler en direction du sud »¹². C'est dire que, loin de minimiser les révoltes internes à l'Afrique, il est important de remarquer que les bouillonnements démocratiques des années 1990 furent superficiellement soutenus par la logique de l'occidentalisation du monde.

Les bouillonnements politiques de 1990 : quand on fait de « l'ancien-nouveau »

Une lecture attentive des processus démocratiques africains font apparaître un contraste quasi-général autour de l'organisation des CNS ou ce qui tiennent lieu d'elles, couronnées par des élections multipartistes dont les résultats n'ont rien apporté de nouveau sur le ciel africain.

¹⁰ M. Oumarou, « Démocratie africaine : le procès de la théâtralité. Le paradigme camerounais », Mémoire de Maitrise en Philosophie, Université de Yaoundé1, 1997, p.23.

¹¹ Il faut dire que même si cette ouverture semblait volontaire, elle était l'aboutissement d'un processus de confinement des Etats d'Afrique subsaharienne mis sur au début des années 1980 avec les programmes économiques imposés à ces Etats.

¹² Ph. Lavodrama, « Le discours afropessimiste : énième avatar de la bonne conscience occidentale et de la banalisation du mal », Y. Ekoué Amaïzo (Dir.), *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 282-284.

Les conférences nationales souveraines ou la montagne qui accoucha d'une souris

Par un hasard -heureux ou malheureux- la problématique de l'ouverture politique en Afrique subsaharienne s'est posée sur la forme des revendications populaires¹³. Pour la quasi-majorité des sociétés, le pacte social ne devait être refait qu'après la convocation des assises dites nationales ! Bonjour les conférences nationales souveraines. Le but des CNS était de remettre enfin le peuple au centre de la décision politique, de retrouver un gouvernement où le peuple se situerait désormais au fond-baptismaux de la construction politique. Or, cela ne fut pas le cas. En effet, le choix de celles-ci comme modalité d'ancrage à la logique démocratique permettait simplement de faire leur la perspective lincolnienne du « gouvernement par le et pour le peuple »¹⁴. Mais, les réalités sociales émises par Lincoln ne pouvaient être observées à l'échelle planétaire. Or, pour être admis au banc des élus démocratiques, les conditionnalités émises non seulement par les États occidentaux (nous pensons ici à la France, la Grande Bretagne, l'Allemagne, les USA et le Canada...) mais aussi par les Organisations Internationales comme le Commonwealth et la Francophonie appaurent comme des éléments de dressage de l'esclave, des éléments de castration de ce dernier l'obligeant de passer seulement entre les mailles fixées par le maître tout en pensant être à la base de l'initiative. Ceci a eu pour corollaire de caricaturer certains pays africains comme docile à la norme de l'ouverture. Parmi les pays les plus disposés, on pouvait mentionner le Niger, le Bénin, le Mali ou encore le Gabon où les conférences connurent un « succès »¹⁵.

En face d'eux, l'on retrouvait un tout autre groupe de pays où l'idée de ces assises nationales n'a pas été acceptée par les pouvoirs en place. C'est le cas de la République démocratique du Congo, du Cameroun ou encore de la Côte d'Ivoire où les conférences ont été vidées de leur fondement et de leur objectif. Or, les modalités de construction démocratique de l'Afrique du Sud post-apartheid auraient pu servir d'exemple pertinent. Au demeurant, les principaux problèmes abordés lors des CNS étaient reportés à l'après élection et permettre au gagnant de se faire le porte étendard de ces résolutions en les mettant en évidence comme ligne politique majeure. Cela a contribué à mettre en évidence des procédés de mascarade électorale.

La théâtralisation électorale ou consolidation des ex-dictatures.

Le procès de la sortie des dictatures en Afrique subsaharienne à l'aube de la chute du mur de Berlin pose de facto le problème de l'ancrage de l'élection comme condition de l'édification d'un pacte social. Ainsi, « la démocratie ne se construit pas dans la rue

¹³ La dimension hasardeuse des revendications populaires est retenue ici pour insister sur le fait que l'initiative de la « rébellion » est née des considérations extérieures à l'Afrique noire. Elles ne sont donc que le résultat de « l'effet domino » du discours du président français François Mitterrand lors du sommet France-Afrique de 1990 à La Baule en France. Pour une meilleure appréciation, voir Jean François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire, "La Baule, et puis après ?" », *Politique Africaine*, 1992.

¹⁴ Idée qu'on retrouve déjà dès l'antiquité occidentale.

¹⁵ La réalité est que ces succès se sont afférés être des phénomènes de surface, des manœuvres de saupoudrage car une décennie après, ces derniers sont retournés à l'ordre ancien. Notamment avec le retour au pouvoir des « anciens dictateurs » ou la résurgence de nombreux coups d'États militaires. C'est le cas notamment au Niger, au Mali...

[...] Mais plutôt par le recours aux verdicts des urnes »¹⁶. Tout de même, « une élection publique n'est jamais un évènement ordinaire, un banal fait de société [...] C'est un évènement sociétal total, dynamique et historique, qui tire ses arguments dans le passé et réalise son projet dans le futur »¹⁷. Or, dans le cadre de l'Afrique subsaharienne, le passé est un passé de dictature fait de « régimes monolithiques »¹⁸. Il faut pour s'en convaincre évoquer la période de la guerre froide en Afrique noire et l'institutionnalisation des « régimes de parti unique » dont le but avancé était d'éviter de faire du « prêt-à-porter institutionnel »¹⁹, mais aussi la création des nations. Mais, avec les soulèvements populaires de 1990, le futur est désormais hypothétique où le projet de société est préconçu et conditionné ou imposé -c'est selon- au futur vainqueur de l'élection dont on n'est même pas encore certain de l'issue de celle-ci. Cela vida les élections post-CNS de leur sens originel. Ainsi, l'on assiste au maintien du *Statu quo ante* par endroit où les anciens dictateurs, sortis vainqueurs des élections se sont vus flanqués de l'étiquette de démocrate²⁰. Dans certains cas où il y a eu changement de l'élite gouvernante, les nouveaux vainqueurs eurent de la peine à gouverner, à mettre en application les résolutions des CNS. Cela à cause des réalités du pouvoir africain soumis aux affres des programmes d'Ajustement Structurel (PAS). En effet, la logique de l'esclavage trouve ici un raisonnement logique, car à travers la mise sous ajustement structurel des États africains, le maître, c'est-à-dire l'Occident avait confirmé la longueur d'avance qu'il détenait sur l'esclave. Soit ce dernier exécutait scrupuleusement les ordres du maître, en l'occurrence en se conformant à l'ordre démocratique, soit alors ce dernier le privait une fois pour toute de nourriture qui était ici l'aide financière. Il faut ainsi relever que cette imposition allait dans le sens de la légitimation des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) car deux décennies auparavant, les Institutions Financières Internationales (IFI) s'étaient bien accommodées des dictatures africaines. Mais, l'heure n'était plus à cela au contraire à la construction de l'ordre démocratique comme horizon final. D'ailleurs, François Mitterrand l'avait bien exprimé à La Baule²¹. Ainsi, les PAS ont contribué à resserrer l'étau autour des États africains, obligeant leurs leaders à s'ajuster dans le sens voulu et souhaité par le maître. Ceci passait par la privatisation des sociétés d'États comme la régie des chemins de fer au Cameroun, la société de commercialisation de Bois au Gabon... Alors que ce sont ces dernières qui assuraient des rentrées de gains aux États. En exigeant cela, les bailleurs de fonds occidentaux préparaient le champ à l'ouverture démocratique en Afrique.

Ainsi, l'ouverture démocratique africaine apparaît davantage comme des « phénomènes de surface » opposés aux « évènement-monstres »²² tel qu'analysé par

¹⁶ Mongo Béti, *La France contre l'Afrique*, Paris, La découverte, 1999, p. 149.

¹⁷ Service (Écuménique pour la paix et la promotion humaine, *Les élections camerounaises de 1997*, Yaoundé, Service Humanus, 1998, p. 11.

¹⁸ F. M. Fokou, « Le symbole de la paix dans le processus de démocratisation des « régimes monolithiques » d'Afrique noire. Le cas du Cameroun (1982-2006) », Mémoire de fin de formation en Histoire, Université de Yaoundé1, Ecole Normale Supérieure, 2012, pp. 12-45.

¹⁹ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 645.

²⁰ Le cas de Mathieu Kérékou est illustrateur à ce propos.

²¹ Cf. Discours de La Baule du Président François Mitterrand.

²² P. Nora, « Le retour de l'évènement », P. Nora et J. Le Goff, *Faire de l'histoire*, t 1, « nouveaux problèmes », Paris, Gallimard, 1974, pp. 210-228.

Pierre Nora. Celle-ci coïncidait alors avec l'avènement de « l'ère de la pensée unique » dont on peut percevoir le rôle prégnant sur l'ouverture démocratique en Afrique.

« L'occidentalisation du monde » : la symbolique du tout démocratique

Le principe de la démocratie néolibérale apparaît davantage comme une forme d'esclavage du fait de la dimension holistique du phénomène. En posant ce système politique comme l'*alpha* et l'*oméga* de toute visée politique, l'Occident a construit et mis en place un esclavage d'un ordre nouveau où les effets, les principes et les règlements sont subtilement mis en place et habillage suivis par les « nouveaux esclaves ». Les « nouveaux maîtres du monde »²³ procèdent donc par des discours récurrents sur les principes du libéralisme et de la démocratie²⁴.

Le poids prégnant du libéralisme international

La dislocation du bloc soviétique laissa désormais le monde en proie à la suprématie capitaliste avec ses valeurs telles que la démocratie, la libre concurrence, la liberté d'expression... Cela supposait que désormais, c'est d'un monde stable dont a besoin les chantres du capitalisme néolibéral. Désormais, le discours sur la démocratie s'invite à toutes les discussions internationales. C'est le président américain Georges Bush qui l'introduisit le premier dans la norme globale lors de son discours aux Nations Unies en septembre 1990 où il annonçait la naissance du « nouvel ordre international »²⁵. Les USA, déclarait-il « s'engage désormais à promouvoir les valeurs de paix, de stabilité et de prospérité à l'échelle planétaire. Qu'on soit tous d'accord, rien ne pourra être possible dans le siècle qui s'ouvre sans stabilité, paix et liberté des peuples »²⁶. Le ton était donc donné et la machine n'attendait qu'à se mettre en place.

L'Afrique y occupe dans cette logique une place de premier plan car dans la majorité des cas, l'on est encore aux « balbutiements » de la poussée démocratique. Au pire, y règne-t-il encore de « dictatures de parti-unique »²⁷. La démocratie tend désormais à s'affirmer comme « meilleur moyen de gouvernance mondiale »²⁸ dans un contexte où la paix occupe une place centrale sur l'échiquier international. La notion d'État y prend ici un sens nouveau. Dans les pays africains, l'adoption de cette nouvelle forme d'État apparaît aux yeux de Bertrand Badie comme de l'importation²⁹. Quoiqu'il en soit, cette avancée tous azimuts fait apparaître une sorte de diktat dont les États africains se doivent de s'approprier les principes sous peine de se voir écarté de l'ordre mondial.

²³ Voir J. Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent*, Paris, Fayard, 2002, « introduction ».

²⁴ Cet argument doit être nuancé à l'observation de la situation du Zaïre de Mobutu où la dictature a servi de base à l'évolution du libéralisme international. La raison se trouve dans les ressources dont dispose ce pays. La stabilité même dictatoriale servait de base à l'enrichissement des multinationales.

²⁵ J. Nye Jr., *Les USA, superpuissance*, New York, New York University Press, 1991, p. 12.

²⁶ Ibid., p.56.

²⁷ G. Hermet, *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993, p.8.

²⁸ L. Sindjoun « La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale », *Études internationales*, vol. 32, n° 1, 2001, p. 39.

²⁹ B. Badie, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, p. 34.

En effet, le système esclavagiste suppose l'élément de visibilité, d'exposition forcée. Donc, à travers l'adoption de ces principes, les États africains, les leaders politiques africains étaient et sont encore à la recherche d'une visibilité internationale, d'une respectabilité mondiale. Il faut sortir de la catégorie « d'États voyous » pour reprendre William Zartman. C'est donc une sorte de compétition entre « Esclaves » car le meilleur des esclaves, le plus docile, le plus respectueux des directives du maître peut être élu au rang de « contremaître » c'est-à-dire celui qui suppléé le maître, qui l'aide dans sa tâche. C'est sous ce vocable que s'est construite la théorie des « puissances relais »³⁰ en Afrique noire. Ce sont les États qui, du fait de leur aura auprès de l'Occident, et donc du maître, se charge de convaincre les autres d'y adhérer. Le Sénégal a, pendant longtemps, occupé cette position tout comme le Mali et le Ghana.

C'est dans cette logique que Norbert Elias y a vu une sorte de dynamique contraire aux cultures politiques africaines³¹. Il s'agit dès lors du « principe de l'englobement du contraire » tel que théorisé par Norbert Roulant. Toujours est-il que cette attitude a permis de mettre en place des germes de l'esclavagisme démocratique africain.

Le principe de « l'aide démocratique » : conditionnalités ou impositions ?

Poser le principe de l'aide démocratique dans l'univers politique africain comme manifestation de la construction d'un environnement esclavagiste, ramène de facto à la problématique du discours de La Baule. En effet, une relecture de l'environnement, des conditions et de la manière dont s'est tenu la conférence africaine-française de La Baule en France nous amène à le considérer comme un élément crucial dans la dynamique de l'esclavagisme démocratique africain. De fait, en arguant dans son discours, l'obligation de démocratisation des États africains sous le prétexte de l'aide, le président français, François Mitterrand se comportait en bon maître qui, soucieux de sa progéniture esclavagiste, lui offrait des voies meilleures. Entre « l'aide tiède » pour les régimes totalitaires africains et « l'aide enthousiaste » pour ceux qui « franchiront le pas de la démocratie avec courage »³², il fallait faire un choix. Les chefs d'États africains furent donc astreints à une ouverture et se résolurent à respecter les doléances du maître, c'est-à-dire des puissances occidentales.

C'est ainsi que se cumulèrent une série d'élections multipartites en Afrique. Les prétextes étaient aussi ignobles que sordides. Il en est ainsi de celle qu'exprimait le général-président André Kolingba en 1993, sur les ondes de la radio centrafricaine quand il a convoqué ses concitoyens aux urnes : « ceux qui nous donnent l'argent nous demandent de faire la démocratie »³³. C'est dire qu'il était question pour ces derniers de répondre à l'appel du maître. La preuve en est que la majorité de ces chefs d'État

³⁰ Cf. Fridolin Martial Fokou, « Ressources géopolitiques/géoéconomiques et dynamique de leadership régional en Afrique centrale depuis 1958. Essai de compréhension historique », Mémoire de Master en Histoire, UYI, 2014, ou encore J.- B. Bihina, « La construction de la puissance africaine dans les relations internationales », Mémoire de Master en RI, UYII, IRIC, 2012.

³¹ N. Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 45.

³² F. M. Fokou, « Le symbole de la paix dans le processus de démocratisation des « régimes monolithiques » d'Afrique noire. Le cas du Cameroun (1982-2006) », p. 45.

³³ J. M. Severino et O. Ray, *Le temps de l'Afrique*, Paris, Odile Jacob, 2010, p. 189.

furent réélus à leurs postes quelques mois après les agitations populaires. D'autres comme Mathieu Kérékou, chassés du pouvoir à la suite des CNS furent réélus cinq ans plus tard à plus de 97% des voix. C'est dire que les bases qui avaient sous-tendues son éviction en 1990 n'étaient pas solides, le peuple ayant pris conscience cinq ans après la CNS. À la vérité, l'on pense que cela traduit le fait que les CNS ont simplement contribué à faire partir les dirigeants de cette période tumultueuse. Et donc son retour traduit et confirme la volonté de faire du neuf avec de l'ancien.

Cette analyse d'ensemble permet de lire et de comprendre les différentes manifestations en cours sur la scène africaine à l'aune de ces considérations. Les manifestations actuelles de la démocratie en Afrique sont le résultat des construits de cette période. Alors, nous allons passer en revue quelques actes témoignant d'un esclavagisme démocratique africain hérité de la période sus-décrite.

Radioscopie de la dépendance démocratique ou la consécration de l'esclavagisme démocratique

Retracer les itinéraires de la dépendance démocratique en Afrique noire oblige un passage la sociologie comportementale, la psychologie des comportements et la science politique afin de permettre à l'histoire de rendre compte de cette réalité. De fait, l'observation de la scène politique africaine aujourd'hui nous laisse à constater que l'Afrique est tellement dépendante de la démocratie qu'elle en vient à être subjuguée par un certain nombre de procédures liées à celle-ci. Ainsi, le comportement des leaders africains impose une analyse de leur psychologie afin d'en déceler les travers auxquels elle a conduit.

L'illusion procédurale de la démocratie : une tautologie aliénante

En Afrique subsaharienne aujourd'hui ce qui frappe le plus c'est cette mise en scène d'une sorte de « démocratie procédurale » opposé à la « démocratie culturelle » pour reprendre les mots chers à Zaki Laïdi³⁴. Si le volet procédural est mis en avant quand il s'agit de la démocratie en Afrique, c'est bien parce qu'en l'état actuel de ses manifestations, il persiste une absence de contenu devant soutenir ces procédures. Car comment expliquer les changements récurrents des organes en charge de la gestion des processus électoraux en Afrique. Il se pose de ce point de vue un problème de confiance entre gouvernants. Or, le propre de l'esclavagisme c'est la rupture de passerelles entre esclave, sacralisant ainsi le rôle du maître. Ainsi, elle apparaît comme un phénomène extérieur à l'Afrique c'est-à-dire contraire à la culture africaine. Il faut aussi dire que cette image est perceptible aussi à travers les « missions d'observation électorales ». En effet, une lecture attentive permet de comprendre que la composition des dites missions porte presque toujours la couleur linguistique du pays où ont lieu des élections. S'il s'agit d'un pays francophone, c'est bien la francophonie qui est en avant. A contrario, s'il s'agit d'un pays anglophone c'est bien le Commonwealth qui est

³⁴Zaki Laïdi, *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, PFNSP, 1993, « Introduction ».

plus présent. Cela donne aussi l'impression d'un partage de sphères de domination comme c'était déjà le cas en Afrique coloniale. De plus, les bailleurs de fonds préfèrent souvent tel candidat au détriment de tel autre. Les précédents ivoirien, malien et centrafricain l'attestent. Cela symbolise le fait qu'ils sont plus enclins à travailler avec un type précis de gouvernants africains, ceux-là qui pourront être de bons « contremaîtres » dans la logique du fonctionnement esclavagiste. De fait, la démocratie néolibérale où le vainqueur à 51% des voix est apte à gouverner face au vaincu à 49% est contraire aux mœurs africaines où est privilégié le consensus politique, où le vainqueur est appelé à gouverner avec le vaincu et non à créer une situation d'opposition. En réalité, en observant de plus près le fonctionnement des sociétés ante-coloniales africaines, notamment les empires du moyen âge, le consensus était la base de la gouvernance. C'est ainsi par exemple que la succession ne débouchait pas sur des situations sanglantes et tragiques car l'assiette du pouvoir appartenait à tout le monde³⁵. C'est la « démocratie kamit » dont parle Mazadou Oumarou³⁶. Or, si l'Afrique subsaharienne en vient à adopter ce mode de gestion à la fin du XX^{ème} siècle, c'est la conséquence d'une situation d'esclavage où tout ce qui vient du maître, de l'occident est bon et que le respect de ces normes donne un certain nombre de prébendes. C'est ainsi qu'en l'espace de cinq ans, l'Afrique s'est attelée à se munir d'un certain nombre d'institutions copiées sur le modèle occidental et garanti par le socle de « l'indépendance ».

La mise en scène des institutions comme garant de la démocratie : un refrain déformant

Le refrain politique en Afrique subsaharienne aujourd'hui est le débat autour des institutions africaines de régulation de la démocratie. Car, l'on note çà et là des entorses ou des déviations mettant en péril la pérennité des institutions. Le président américain Barack Obama déclara que « l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais d'institutions fortes »³⁷. Mais si les institutions africaines ont de la peine à s'affirmer, c'est bien parce qu'elles ne sont pas le reflet des réalités sociales africaines. Car, « les institutions ne valent que ce valent les hommes qui les dirigent »³⁸. Or, depuis l'avènement de ce système, les pays africains sont mus par un désir, celui de ressembler à l'autre, à l'Occident. Pour se faire, il fallut se tailler des institutions sur le modèle de l'occident. C'est ainsi que de nombreux États africains se sont doté de nouvelles constitutions après 1990 où l'on perçoit un fort accent à l'institutionnalisation de l'État³⁹. Le but est de retrouver une certaine « civilité internationale »⁴⁰. Et cette civilité

³⁵ Le bémol à jeter sur ce modèle est qu'il existait avant l'irruption de ces empires par les voyageurs arabes qui introduisirent l'Islam comme religion dominante. Ce qui, comme l'a relevé A. D. Fage, a restructuré les modes de gestion politique en Afrique ante-coloniale. Mais le but ici est de faire comprendre au lecteur que ce modèle a bel et bien existé.

³⁶ Cf. *Infra*

³⁷ Barack Obama, « Discours d'Accra : 11 Juillet 2009 », in *Jeune Afrique*, n° 2532, pp. 22-28.

³⁸ C. Boisbouvier, « Entretien avec André Mba Obame », Radio France Internationale (RFI), 12 Juillet 2009, 8h 50.

³⁹ L'institutionnalisation de l'Etat est une thèse chère à Michel Dobry, il signifie tout simplement la mise en place de toutes les institutions de régulations démocratiques, ainsi que l'observation de principes de séparation tel que formulés par Montesquieu dans ses *Esprit des lois*. C'est dans cette perspective que tous les Etats africains ont institué le refrain des trois pouvoirs, exécutif, législatifs et judiciaires. Or dans la réalité, un seul domine sur les autres et leur donne sens.

⁴⁰ S. Mappa, *la démocratie planétaire, un rêve occidental ?* Sépia, Saint-Maur-des-Fossés, 1999, p. 56.

passer par la mise en place d'un ordre démocratique. Ainsi, écrit Mouelle Kombi *L'établissement d'un nouvel ordre démocratique interne a pour corollaire la soumission à la légalité internationale et celle selon laquelle la promotion de l'Etat de droit passe par l'acceptation de la primauté du Droit International, dont l'emprise sur les ordres juridiques internes est de plus en plus affirmée*⁴¹.

Cette situation décrite traduit une sorte de dépendance vis-à-vis de l'autre. N'eut-il pas fallu pour ces derniers de conceptualiser des principes propres aux réalités sociales africaines ? Au lieu de cela, l'on vit la naissance des institutions telles que le Sénat, la Cour constitutionnelle, les cours suprêmes de magistratures, les commissions nationales électorales. Ce faisant, les États africains et leurs leaders mettaient sur pied une démocratie en Afrique, celle copiée sur le modèle occidental, du maître en lieu et place d'une démocratie de l'Afrique ou africaine prenant en compte les ressorts culturels africains. Cela a conduit à une aliénation de la gouvernance politique africaine. Le principe de « l'englobement du contraire » cher à Norbert Roulant trouvait encore une fois une justification dans ces formes de comportement. Or, tout ceci est la traduction de l'importation. Et comme l'on peut le savoir, importé signifie prendre quelque chose qui ne nous appartient pas pour en faire notre. Cela peut être volontaire ou forcé. Dans tous les cas, il traduit bel et bien une situation de dépendance, d'aliénation et donc d'esclavagisme parfois inconscient mais quelques fois bien volontaire en raison du désir du « contremaitre » de conserver sa position privilégiée dans la chaîne des pouvoirs. En effet, l'adoption des institutions propres à l'Occident est une preuve d'esclavage et de soumission des systèmes politiques d'Afrique subsaharienne à l'Occident et donc une nouvelle forme d'esclavage. A côté de cela fut échafaudé le mythe de l'indépendance de ces institutions.

Le principe de l'indépendance procédurale : une frénésie incompréhensible de l'élection.

Nous avons déjà montré le rôle de l'élection comme consécration d'une dépendance démocratique. Il est question ici de faire montre du principe de l'indépendance des institutions étatiques et de celles chargées de conduire et de contrôler les processus électoraux. De fait, l'indépendance dans la gouvernance démocratique africaine aujourd'hui prend deux acceptions : la séparation et la liberté. Le principe de la séparation dont se gargarisent tous les jours les acteurs politiques africains n'existe que de façade. Entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, il n'existe pas de miroir étanche. Or, c'est le principe même de la démocratie néolibérale. Il s'agit tout simplement pour l'Afrique et les africains de faire bonne figure, d'être de bons élèves, nous allions dire de bons esclaves. En vérité, dans la quasi-totalité des États africains, furent-ils anglophones ou francophones, lusophones ou arabophones, le législatif et le judiciaire n'existent que par rapport à l'exécutif. C'est d'ailleurs celui-ci qui les façonne, les donne forme, fonction et fonctionnalité. Ceci traduit une fois de plus des relents de dépendance qui peut se percevoir à deux niveaux.

⁴¹ N. Mouelle Kombi, « Les dispositions relatives aux conventions internationales dans les nouvelles constitutions des Etats d'Afrique francophone », A. A. Yusuf (Dir.), *African yearbook of international Law*, La Haye, 1993, p. 235.

Le premier est purement interne aux États car la subordination des autres pouvoirs à l'exécutif est un signe d'esclavagisme en soi. Or, les fondements de la démocratie néolibérale supposent des passerelles entre ces pouvoirs et non l'emprise de l'un sur les autres. L'exécutif représente de ce point de vue le contremaître dans la relation esclavagiste. Le second niveau est global. C'est celui où le maître entre en scène. Puisque l'exécutif représente le contremaître, il obéit au maître qui est ici l'Occident. Ainsi, les décisions prises par le contremaître ne peuvent qu'être l'émanation du maître ou alors elles sont prises avec l'assentiment de ce dernier. L'on peut relever dans ce registre de nombreux cas de dépendance et d'esclavagisme en observant simplement la situation des opposants au système et partant de l'opposition dans les États d'Afrique subsaharienne.

Le principe de la liberté quant à lui est imputable aux institutions de contrôle des élections. C'est ainsi qu'on est passé des commissions nationales électorales aux commissions électorales indépendantes comme pour traduire sur le plan de la forme l'avancée majeure de la démocratie en Afrique. Paradoxalement, dans la même période, l'Afrique subsaharienne a connu plus de contentieux, de crises et conflits postélectorales liées à l'action de ces commissions que pendant la période précédente. Ce qui traduit une fois de plus une volonté de paraître au lieu d'être, de survivre au lieu de vivre, d'exister au lieu de fonctionner. C'est « le drame démocratique africain »⁴² aujourd'hui pour reprendre Paul N'Da. Toutes ces manifestations ont amené Stephen Smith à faire ce constat : *La démocratie n'a pas actuellement de base sur le continent noir. Prétendre le contraire reviendrait à soutenir que la démocratie n'est pas une culture liée à une histoire et à des conditions, mais un kit institutionnel dont, mode d'emploi à la main, n'importe quelle société peut en disposer, s'il le faut sur commande*⁴³. La sévérité du jugement ne doit tout de même pas penser le contraire. Cela ne doit pas faire croire et percevoir en l'auteur une posture d'afro-pessimisme béant⁴⁴.

Le constat est certes sévère, mais il n'en traduit pas moins une certaine réalité. À côté de cette dimension procédurale, il y a la dimension psychologique dont les manifestations traduisent et renforcent l'idée d'un esclavagisme démocratique africain.

La dimension Psychologique de la dépendance démocratique en Afrique subsaharienne francophone.

Dans toute relation esclavagiste, il y a deux comportements qui s'entremêlent et s'entrecroisent : celui du maître et celui de l'esclave. Le comportement de l'esclave vise à faire comprendre au maître qu'il pense, agit et vit comme il le souhaite. Celui du maître vise à faire comprendre à ce dernier que ses efforts de soumission ont été pris en compte. C'est à l'aune de cet euphémisme que nous aborderons la dimension psychologique de l'esclavagisme démocratique en Afrique subsaharienne. Pour se faire,

⁴² P. N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 34-78.

⁴³ S. Smith, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2003, p. 187.

⁴⁴ De fait, de nombreuses thèses ont avancé pour aller à l'encontre des thèses de Stephen Smith. Nous ne prendrons ici que le D'Odile Tobner avec sa thèse sur la « Négrophobie ». Voir, *Du racisme français. Quatre siècles de Négrophobie*, Paris, Les Arènes, 2007.

nous ressortiront les appels lancés par l'élite africaine en direction de l'occident, ainsi que les réactions de cette dernière à ces différents appels.

L'ancrage démocratique dans les comportements politiques africains : une appréhension psychologique de la réplique du bon esclave

Le comportement de tout chef d'État africain est porté vers un désir d'affirmation et favorable à toute évolution démocratique. Se faisant, il est de coutume de se laisser dire que tel ou tel pays fonctionne normalement, c'est-à-dire respecte les normes de civilité démocratique conçu autour du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance... de fait, ce comportement tire ses origines de la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes. Celle-ci a installé dans l'esprit du colonisé une sorte de recherche d'onction face à tout acte posé⁴⁵. Cela permet de comprendre que le paradigme de la « situation coloniale »⁴⁶ défini par Georges Balandier a eu et continue d'avoir une incidence sur les actes posés par les populations africaines. Dans cette perspective, il est possible d'y voir une sorte de « syndrome colonial » qui pousse l'ancien colonisé à se retourné toujours vers le maître dont on chante les louanges et les talents. C'est ce comportement dont on peut percevoir comme justificatif du bon esclave qui entraîne, comme dans toute relation esclavagiste, la permanence du pouvoir, la pérennité du pouvoir. Cette recherche effrénée de se maintenir au pouvoir, contraire aux fondamentaux de démocratie néolibérale, a amené les chefs d'États africains à justifier certains choix politiques fantasque en s'appuyant sur le refrain de la majorité parlementaire, du triomphe référendaire.

Ces choix sont entre autres les modifications constitutionnelles enlevant le verrou de la limitation des mandats. Cela concourt à faire des « présidence-à-vie » avec de hommes qui sont réélus de manière illimitée à la tête des États africains⁴⁷. Ce comportement du tout démocratique se manifeste également par la consécration de la génération des chefs d'État héritiers⁴⁸. Ceci a eu pour corollaire de contribuer à mettre sur pied ce que Maurice Kamto a appelé les « dynasties républicaines » en lieu et place des « monarchies républicaines »⁴⁹, avec des fils qui remplacent leur père « démocratiquement » à la tête des États africains. Décidément, et comme l'écrit Alain Didier Olinga, « l'Afrique est le continent des incertitudes et des espoirs perpétuellement déçus »⁵⁰.

Toutefois, puisqu'une « société où il y a absence de doutes et de libertés est génératrice de violence » comme l'a fort bien remarqué Jean Marc Ela⁵¹, le principe de l'embrigadement, du monopole étatique, entraîne des soulèvements et donc des

⁴⁵ Voir sur cette question A. Memmi, *Portrait du colonisé*, Paris, Plon, 1965.

⁴⁶ Cf. Georges Balandier, « La situation coloniale », *revue internationale de sociologie*, 1942.

⁴⁷ A. D. Olinga, « L'Afrique en quête d'une technique d'enracinement de la démocratie constitutionnelle », M. Kamto (Dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?* Paris, éd. Afrédit, 2010, pp. 170-171.

⁴⁸ M.-C. Diop et M. Diouf, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs Hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala, 1999, p.45.

⁴⁹ M. Kamto, « Crise de l'Etat, réinvention de l'Etat en Afrique », M. Kamto (Dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?* Paris, éd. Afrédit, 2010, p. 75.

⁵⁰ Maurice Kamto, cité par A. D. Olinga, « L'Afrique en quête d'une technique d'enracinement de la démocratie constitutionnelle », p. 167.

⁵¹ Cf. Jean Marc Ela, *L'Afrique des Villages*, Paris, L'Harmattan, 1995.

convoitises de l'assiette du pouvoir. C'est ainsi que le travers démocratique vit entrer en scène le « péril Kaki » par l'entremise des coups d'état à répétition dont il est aujourd'hui avéré qu'il y en a eu plus que pendant la période dite de dictature⁵².

La caractéristique principale de ces putschs dits de l'ère démocratique est justement la permanence du rétablissement ou de l'instauration de la démocratie. On assiste ainsi à des raisonnements quasi-primitifs. Qu'à cela ne tienne, ces relents démocratiques insufflés par la « grande muette » se perçoit à travers les différents slogans adoptés par ces groupes militaires. On retrouve ainsi des vocables du genre conseil national pour la Démocratie et le développement (CNDD), comité national de redressement de la démocratie (CNRD), comité national de redressement de la démocratie et de la paix (CNRDP)... ces slogans ont tous comme on peut le remarquer un dénominateur commun qui est le terme « démocratie ». Mais, paradoxalement, ce qui ne devait être qu'un intermède se transforme en bail prolongé. Ainsi, après la gestion des zones grises, les putschistes sont élus, à l'issue « d'élections libres et transparentes » à la tête des États africains après quelques mois de dictatures militaires. Et la série se poursuit ainsi chaque jour inaugurant de plus en plus ce que nous appelons ailleurs la « *Fusieratie* », c'est-à-dire le remplacement de la dictature déguisée par l'illusion démocratique incarnée par un ancien chef militaire devenu « démocrate ». Les exemples de cet état de chose sont légion sur la scène africaine aujourd'hui.

Tous ces comportements ont pour finalité d'assurer une meilleure image du pays auprès de l'occident, des bailleurs de fonds internationaux. Cette image est la plupart du temps revigorée par des simulacres d'élections entérinées par l'occident à travers la trouvaille des observateurs électoraux.

L'adoubement électoral : entre « bonnes » et « mauvaises » élections ou quand le maître distribue des récompenses.

Le pendant occidental des comportements démocratiques africains se situent dans la dimension de l'adoubement électoral. C'est le principe même de toute relation esclavagiste : il faut toujours au maître laisser le soin de récompenser les esclaves les plus méritants. Dans ce cas d'espèce, cela se passe à travers les surveillances électorales. Ainsi, à chaque élection africaine, l'on remarque des organisations internationales d'obédiences occidentales (*Amnesty international, Humann Right Watch, Transparency international, Fondation Carter*) investir les champs électoralistes africains. Le principe en lui-même n'est pas mauvais, mais il s'apparente à de la complicité dès lors que la plupart des groupes retenus pour surveiller telle ou telle élection africaine sont originaire de l'ex-puissance colonisatrice. Il arrive même de voir la puissance colonisatrice se désolidariser d'une décision de groupe et d'envoyer ses propres observateurs électoraux. C'est qu'il s'agit en fait de maintenir un pré-carré, des intérêts importants que l'on dispose dans tel ou tel pays africain. C'est donc l'occasion qui est donnée au maître de distinguer les « bons » des « mauvais » esclaves par l'onction électorales. C'est

⁵² F. M. Fokou, « Le « péril Kaki » ou la protection militaire de l'autocratie en Afrique », Communication présentée au 59^e congrès de la Société Québécoise de Science Politique (SQSP) du 25 au 27 juillet 2022.

ainsi que pour une élection dont la quasi-totalité de la « communauté internationale » y trouve des imperfections, l'on verra toujours un groupe d'observateurs appartenant à un bord bien identifiable parler « d'élection transparente ». Le but de cette entreprise d'observation révèle en réalité une manœuvre de surveillance et de contrôle électoral. Le but étant que le candidat élu remplisse les conditions fixées par le maître. Ceci a contribué à voir en des élections organisées par certains pays africains n'obéissant peut-être pas à cette logique, une simple mascarade car la véritable élection est celle qui est contrôlée par les puissances étrangères, les ONG occidentales⁵³.

Ce qui est remarquable c'est que ce phénomène se pratique non seulement entre maître et esclave mais également entre esclave consentant. Dans le second cas, les observateurs sont originaires d'un pays du tiers monde comme l'Afrique ou alors d'un pays avec lequel l'on partage des affinités quant à la structuration du système international. Cela va au-delà du respect des principes démocratiques pour englober ce que l'on appelle en diplomatie « l'échange de bons procédés » ou principe de « réciprocité diplomatique ». Il s'agit en fin de compte d'une « diplomatie de connivence »⁵⁴.

Dans le cas des observateurs originaires de l'ancienne métropole colonisatrice, Stephen Smith a bien mis en évidence ces procédés dans son livre suscité à travers les exemples gabonais et congolais. C'est dire que la fonctionnalité démocratique en Afrique subsaharienne francophone rappelle fort à propos la relation esclavagiste du XVIII^{ème} siècle et dont on pensait s'être débarrassé. Ainsi, les propos élogieux tenus par Luc Sindjoun quant à l'apport de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen sur la conceptualisation de l'État et de la démocratie en Afrique subsaharienne est à relativiser. Tout au plus, doit-on y jeter un bémol⁵⁵.

De l'aliénation à l'hypothèse d'un modèle d'affirmation

L'issue de cette situation catastrophique est le sentiment d'impunité dont semble se persuader les chefs d'État en Afrique francophone qui se bernent de myopie politique refusant de constater les changements sociaux en cours dans leur pays⁵⁶. Soit ! Doit-on alors jeter le bébé avec l'eau du bain ? Que non ! Tout au moins devons-nous rechercher les voies et moyens pour mieux appréhender la question du politique en Afrique. Peut-être que la « démocratie Kamit » formulée par Mazadou Oumarou pourrait être un début de tentative⁵⁷. C'est cette nouvelle forme de pouvoir politique assortie d'une symbiose entre la modernité occidentale et de l'historicité africaine. C'est dire qu'il faudrait repenser l'idéologie démocratique africaine en adaptant les fondements endogènes aux réalités exogènes. C'est dire aussi qu'il s'agit pour l'Afrique de procéder à une révolution copernicienne à l'ère de la mondialisation des valeurs. Et

⁵³ Nous pensons ici à des pays comme le Mali ou encore Burkina Faso

⁵⁴ Voir Pascal Boniface, *La diplomatie de connivence*, Paris, La Découverte, 2012.

⁵⁵ L. Sindjoun, « Droit et idéologie dans le code noir et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : la chronique d'une liaison intime », A. Kom et L. Ngoué, (Dir.), *Le code noir et l'Afrique*, Paris, Nouvelles du Sud, 1991, pp. 91-110.

⁵⁶ L'exemple du Burundi est aujourd'hui plus que révélateur de cet état d'esprit de myopie politique et de théâtralisation de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone.

⁵⁷ M. Oumarou, « La question du politique. Une perspective africaine », Thèse de Doctorat Ph D en Philosophie, Université de Yaoundé I, 2013.

puisque comme le dit Joseph Schumpeter, « toutes les situations de monopole sont des situations de sous-développement », l'Afrique doit à travers l'adoption d'un modèle politique propre et adapté à ses cultures, reprendre la marche de son développement. Alors, comme le disait Laurent Gbagbo, « l'Afrique doit faire sa révolution de 1789 en présence d'Amnesty international », en somme un mélange du dedans et du dehors. Ce ne sera pas facile, mais il appartient à la jeune génération que nous sommes de reprendre le flambeau pour mettre en pratique cette pensée prémonitoire de Franz Fanon⁵⁸ : « Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission ; la servir ou la trahir ».

Conclusion

Il nous a été donné dans la présente réflexion de montrer, de faire ressortir la perception esclavagiste dans le fonctionnement de la démocratie en Afrique. Deux idées majeures constituent la trame de cette note. *Uno*, il s'est agi de montrer que l'ouverture démocratique qui a eu lieu en Afrique francophone dans les années 1990 a été préparé et mise en place pour servir les intérêts de la France en particulier et de l'occident en général. Ce qui avait pour seul objectif de maintenir l'influence de la France dans une région qui paraissait l'échapper notamment avec l'intrusion américaine dans la zone. *Secundo*, ce phénomène de surface opérée en Afrique francophone a fait naître, après seulement moins d'une dizaine d'année, un retour à l'ordre ancien avec les perfectionnements des méthodes de domination politique foulant ainsi au pied les principes de la démocratie proprement dite. Ce qui entraîne les phénomènes de théâtralisation démocratique, de marchandage politique entre la France représenté par la figure du « maître » et l'Afrique subsaharienne francophone qui occupe la place de « l'esclave ». Il en ressort que le tableau est sombre car la greffe tarde à prendre. La démocratie en Afrique s'apparente de plus en plus à une « arlésienne »⁵⁹. D'où ce constat de Jean Michel Severino et Olivier Ray : *Après une phase d'enthousiasme pour les révolutions démocratiques subsahariennes, les coups d'État à répétition, les farses électorales et les restaurations autoritaires ont semé le doute parmi les humanistes les plus convaincus, alimentant un cynisme désormais tenace sur la capacité des africains à faire leurs principes de participation populaire*⁶⁰. En tout état de cause, le chemin vers un véritable système politique propre et adaptée aux réalités sociales africaines reste jonché d'embûche. Tout de même, pour sortir, une proposition prospective sur la reprise en main de la gestion politique en Afrique subsaharienne francophone est émise en se basant sur l'idée d'une « démocratie kamit » théorisée par Mazadou Oumarou. Car celle-ci prend en compte la sociologie politique africaine et les vicissitudes de l'histoire du continent africain.

⁵⁸ Cf. Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, Fayard, 1962, cité par Melchior Mbonimpa, op. cit., p. 112.

⁵⁹ Cf. L. Sindjoun, « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste », *Acte du symposium international de Bamako*, 2005, pp. 522-532.

⁶⁰ J.-M. Severino et O. Ray, *Le temps de l'Afrique...*, p. 273.

Bibliographie

- Badie, B.**, *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
- Bayart, J.-F.**, « La Baule, et puis après... », *Politique Africaine*, 1992.
- Bihina, J.-B.**, « La construction de la puissance africaine dans les relations internationales », Mémoire de Master en RI, UYII, IRIC, 2012.
- Boniface, P.**, *La diplomatie de connivence*, Paris, La Découverte, 2012.
- Diop, M.-C. et Diouf, M.**, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs Hérités aux pouvoirs élus*, Paris, Karthala, 1999.
- Easton, D.**, *L'analyse du système politique*, Paris, PFNSP, 1996.
- Elias, N.**, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Fokou, F.-M.**, « Ressources géopolitiques/géoéconomiques et dynamique de leadership régional en Afrique centrale depuis 1958. Essai de compréhension historique », Mémoire de Master en Histoire, UYI.
- Fokou, F.-M.**, « Le « péril Kaki » ou la protection militaire de l'autocratie en Afrique », Communication présentée au 59^e congrès de la Société Québécoise de Science Politique (SQSP) du 25 au 27 juillet 2022.
- Fokou, F.-M.**, « Le symbole de la paix dans le processus de démocratisation des « régimes monolithiques » d'Afrique noire. Le cas du Cameroun (1982-2006) », mémoire de fin de formation en Histoire, Université de Yaoundé 1, Ecole Normale Supérieure (ENS), 2012.
- Hermet, G.**, *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993.
- Kamto, M.**, « Crise de l'Etat, réinvention de l'Etat en Afrique », **Kamto, M.** (Dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?* Paris, éd. Afrédit, 2010.
- Ki-Zerbo, J.**, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- Lavodrama, Ph.**, « Le discours afropessimiste : énième avatar de la bonne conscience occidentale et de la banalisation du mal », **Ekoué Amaïzo, Y.** (Dir.), *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Mappa, S.**, *la démocratie planétaire, un rêve occidental ?* Sépia, Saint-Maur-des-Fossés, 1999.
- Memmi, A.**, *Portrait du colonisé*, Paris, Plon, 1965.
- Mongo Béti**, *La France contre l'Afrique*, Paris, La découverte, 1999.
- Mouelle Kombi, N.**, « Les dispositions relatives aux conventions internationales dans les nouvelles constitutions des Etats d'Afrique francophone », **Yusuf, A.-A.** (Dir.), *African yearbook of international Law*, La Haye, 1993.
- N'Da, P.**, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Nora, P.**, « Le retour de l'événement », **Nora, P. et Le Goff, J.**, *Faire de l'histoire*, t 1, « nouveaux problèmes », Paris, Gallimard, 1974.
- Nye Jr., J.**, *Les USA, superpuissance*, New York, New York University Press, 1991.

- Olinga, A.-D.**, « L'Afrique en quête d'une technique d'enracinement de la démocratie constitutionnelle », **Kamto, M.** (Dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?* Paris, éd. Afrédit, 2010.
- Oumarou, M.**, « Démocratie africaine : le procès de la théâtralité. Le paradigme camerounais », Mémoire de Maîtrise en Philosophie, Université de Yaoundé I, 1997.
- Oumarou, M.**, « La question du politique. Une perspective africaine », Thèse de Doctorat Ph. D en Philosophie, Université de Yaoundé I, 2013.
- Robert, A.-C.**, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2006.
- Service Œcuménique pour la paix et la promotion humaine**, *Les élections camerounaises de 1997*, Yaoundé, Service Humanus, 1998.
- Severino, J.-M. et Ray, O.**, *Le temps de l'Afrique*, Paris, Odile Jacob, 2010.
- Sindjoun, L.**, « La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale », *Études internationales*, vol. 32, n° 1, 2001, p. 39.
- Sindjoun, L.**, « Droit et idéologie dans le code noir et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : la chronique d'une liaison intime », **Kom, A. et Ngoué, L.** (Dir.), *Le code noir et l'Afrique*, Paris, Nouvelles du Sud, 1991.
- Sindjoun, L.**, « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste », *Acte du symposium international de Bamako*, 2005, pp. 522-532.
- Smith, S.**, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, 2003.
- Smith, S. et Glaser, A.**, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann Lévy, 2005.
- Tobner, O.**, *Du racisme français. Quatre siècles de Négrophobie*, Paris, Les Arènes, 2007.
- Ziegler, J.**, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent*, Paris, Fayard, 2000.